LE MANUEL SCOLAIRE

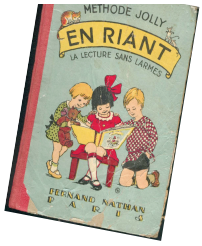

Préambule des programmes de l'école primaire de 2007 : « *Les manuels doivent redevenir les instruments de travail qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être. Ils offrent aux élèves de multiples occasions de lecture et de recherches autonomes que ne permet pas la multiplication de photocopies, expression du savoir fragmenté.* » **BO HS n°5 du 12 avril 2007**

I/ DEFINITIONS :

• « *Ouvrage didactique ou scolaire qui expose les notions essentielles d'un art, d'une science, d'une technique…* » (Larousse)
• «*Sont considérés comme livres scolaires, […], les manuels et leur mode d'emploi, ainsi que les cahiers d'exercices et de travaux pratiques qui les complètent ou les ensembles de fiches qui s'y substituent, régulièrement utilisés dans le cadre de l'enseignement primaire, secondaire et préparatoire aux grandes écoles, ainsi que des formations au brevet de technicien supérieur, et conçus pour répondre à un programme préalablement défini ou agréé par les ministres concernés.»* (Décret n° 2004-922 du 31 août 2004)

II/ GENERALITES :

• Depuis Jules Ferry les enseignants français peuvent choisir librement leurs manuels. C'est un symbole de leur liberté pédagogique.

> *(...) Vous parvenez peu à peu à faire abandonner par les intéressés les deux sortes de mauvais livres dont il faut que nos écoles se défassent : d'une part le livre vieilli, hérissé d'abstractions et de termes techniques, celui qui faisait de la grammaire un formulaire inextricable, de la géographie une nomenclature, de l'histoire un résumé sans vie et sans patriotisme, de la lecture même, de cette lecture courante qui devrait être l'âme de la classe, un insipide exercice mécanique ; et d'autre part, le livre trop commode, où le maître trouve sa leçon toute faite, questions et réponses, devoirs et exercices, le livre qui dispense le maître d'expliquer et l'élève de comprendre, en substituant à l'imprévu de la classe parlée et vivante les recettes de l'enseignement systématique ». Jules FERRY, circulaire aux recteurs - 7 octobre 1879.*

• Le décret du 29 janvier 1890 impose aux instituteurs de recouvrir à des manuels scolaires pour leur enseignement. Ce sont les communes qui financent par l'intermédiaire des crédits pédagogiques alloués aux écoles. Ce sont par contre les enseignants qui décident librement de l'usage des crédits et donc du choix des manuels scolaires.
• Ces manuels sont conçus comme des recueils de textes, d'exercices spécialisés dans un champ disciplinaire. Ils sont très souvent accompagnés d'un livre du maître et d'un livret d'élève.
Le livret du maître est indissociable du manuel scolaire pour une bonne mise en situation pédagogique. Cependant, il est important pour le professeur des écoles de s'approprier la mise en œuvre pédagogique et l'utilisation du manuel scolaire afin de prendre en compte les besoins et les ressources de la classe. L'enseignant se doit d'adapter, de modifier les déclencheurs les remédiations, les exercices, la trace écrite et les critères de réussite pour les élèves de sa classe.

III/ LES MANUELS ET LES PROGRAMMES :

Les manuels doivent être conformes aux Instructions officielles. D'après un cahier des charges, établi entre les Editeurs et le Ministère de l'éducation nationale, des auteurs (enseignants, chercheurs) tous pédagogues, travaillent à la conception de manuels, qui sont ensuite « corrigés » avant d'être publiés.

• Le manuel pour l'enseignant

- établit une cohérence dans les apprentissages et une continuité dans le cycle
- facilite le travail de préparation
- rappelle à l'enseignant des connaissances qu'il a pu oublier
- souligne les obstacles que peuvent rencontrer les élèves (certains manuels proposent des dispositifs de remédiation)

L'on remarque souvent que le guide du maître n'est pas assez utilisé ; pourtant il doit rester le complément inséparable du livre de l'élève car il est aussi un outil de formation pour le débutant comme pour le maître « confirmé"

Toutefois un manuel ne s'utilise pas seul ; il est souvent complété par d'autres outils : fichiers, transparents, livrets pédagogiques et CD-Roms.

• Le manuel pour l'élève

- permet à l'élève de maîtriser son entrée dans les apprentissages : il sait ce qu'il apprends
- est un espace d'initiative, de recherches et d'autonomie

On peut penser que le manuel qui va de l'école à la maison, permet une meilleure communication, surtout avec les familles dans lesquelles le livre est absent.

• Le manuel pour les parents

- devient un outil rassurant pour les parents qui pourront mieux aider leur enfant dans son travail et suivre la progression de l'enseignant
- c'est un outil de communication et un référent à partir duquel l'enseignant et les parents pourront, ensemble, échanger sur les progrès effectués par l'enfant.

III/ RECOMMANDATIONS :

• Le manuel scolaire doit être un livre de référence, de lecture qui applique strictement les programmes officiels.
• Le manuel scolaire doit avoir deux parties distinctes ou explicites : ① partie connaissances ② parties exercices et documents.
• Le manuel scolaire doit assurer une continuité dans les apprentissages et respecter le principe des cycles d'enseignement.
• Le manuel scolaire doit assurer une transversalité des savoirs et des savoirs faire.
• Le manuel scolaire doit être une référence et un lien entre l'enseignant, l'élève et les parents.

IV/ <u>UTILISATION DU MANUEL SCOLAIRE</u> :

• La sélection des manuels scolaires doit relever d'un choix de l'équipe pédagogique de l'école.
• Le manuel scolaire doit être un outil de médiation entre l'enseignant, les élèves et les parents.
• Son utilisation doit être diversifiée. Elle doit servir :
-de déclencheur en proposant des situations de découverte, des situations problèmes débouchant sur un questionnement ;
-de documentation pour la recherche d'informations ;
-de référence pour trouver es différentes connaissances, capacités et attitudes à travailler ;
-d'entraînement en proposant des exercices graduels ;
-d'évaluation formative en laissant le libre choix des critères de réussite.

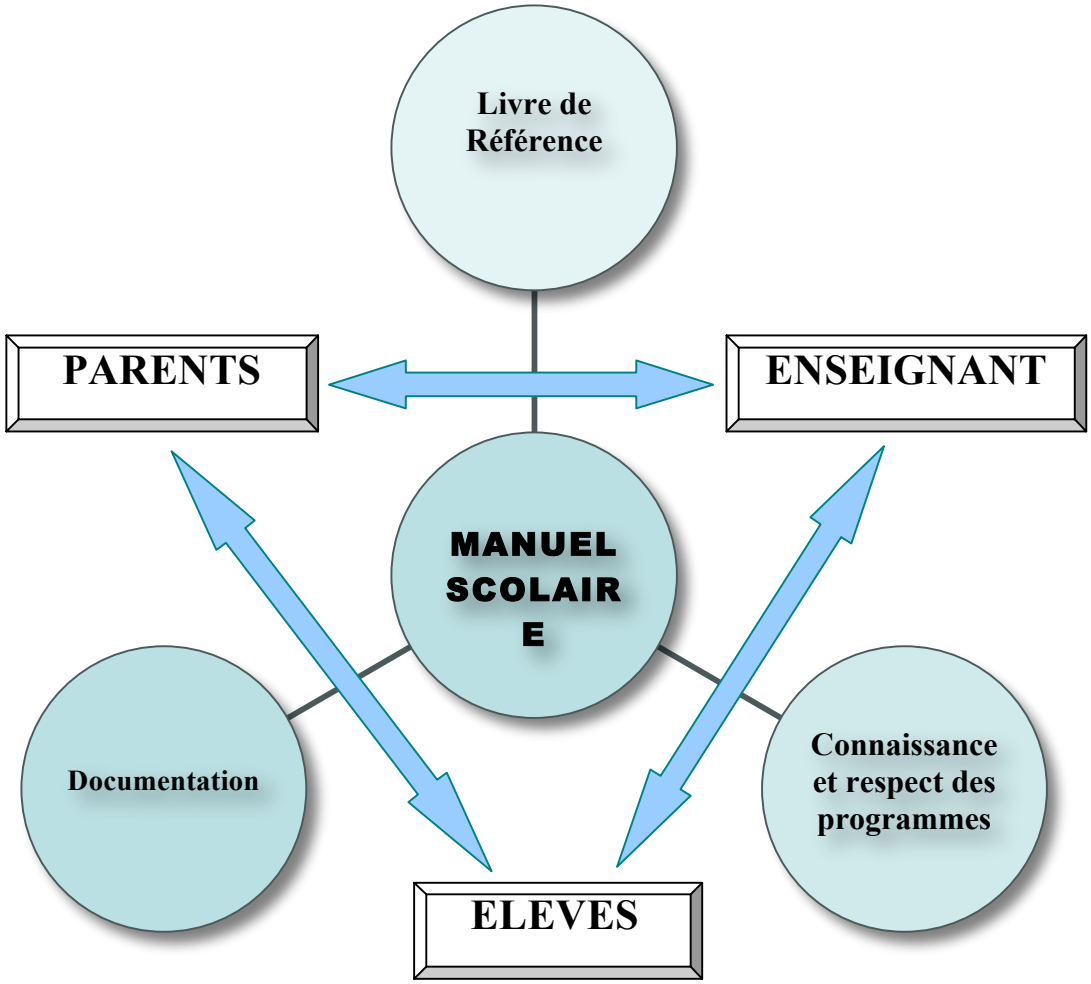

« Un manuel scolaire ne vaut que par l'utilisation qu'on en fait ! »

V/ CRITERES D'EVALUATION POUR CHOISIR UN MANUEL SCOLAIRE :

Rappelons qu'en France, l'enseignant est libre de choisir son manuel
Depuis la loi de 1989, les enseignants d'un même cycle, constituent une équipe de cycle et pensent ensemble les apprentissages à long terme.
Il semble donc normal que le choix des manuels revienne à l'équipe de cycle, voire à l'équipe de maîtres de l'école. L'aide de conseillers pédagogiques, lors de stage de formation, d'une animation pédagogique ou au sein du conseil des maîtres, peut aider à faire ce choix, qui reste difficile au vu du nombre d'éditions proposées.

Critères de présentation	
➢……	✓
➢ Format adapté pour une manipulation aisée, l'esthétique	
➢ Qualité de la présentation : table des matières, lexique, typographies, illustrations…	
➢ Diversité des supports d'information : textes documentaires, photos, schémas, dessins…	
Critères didactiques	
➢ Conformité aux programmes officiels	
➢ Adéquation avec le niveau des élèves et le niveau du cycle	
➢ Richesse des situations d'apprentissage	
➢ Richesse des exercices d'application pour les adapter au niveau des élèves	
➢ Proposition d'un dispositif dévaluation et de remédiation	
➢ Proposition d'une trace écrite ou d'une synthèse partielle	
➢ Guide du maître et livret de l'élève	
Critères pédagogiques	
➢ Cohérence entre les connaissances, les capacités attendues et les situations proposées aux élèves	
➢ Possibilité de gérer l'hétérogénéité	
➢ Possibilité de gérer l'autonomie, l'auto-évaluation et la remédiation	
Critères spécifiques	
➢ Diversité des textes : auteurs classiques, contemporains, poésie, extrait de roman, conte…	
➢ Cohérence avec l'enseignement de la grammaire	
➢ Diversité des activités de lecture et d'écriture	
➢ Cohérence avec l'enseignement du calcul mental, le calcul posé et le calcul instrumenté	
➢ Proposition de situations problèmes mettant en œuvre les différentes connaissances en maths	
➢ Cohérence avec les principes de la démarche expérimentale	
➢ Progression respectant les différents niveaux d'un cycle	

• Pour en savoir plus
Sur l'édition des manuels : **www.savoirlivre.fr**
Sur l'analyse des manuels de lecture : **http://onl.inrp.fr/ONL**